

Conditions d'accès

LES PARTICULIERS

L'accès est gratuit pour les particuliers résidant sur le territoire de la CCPHVA sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les apports hebdomadaires sont limités à 2 m³ pour chaque type de déchet et 5 L pour les déchets diffus spécifiques (produits toxiques liquides).

LES PROFESSIONNELS

Seuls les professionnels dont le siège social est situé dans les communes de la CCPHVA sont admis. Leurs déchets sont acceptés moyennant un tarif correspondant aux coûts de gestion, de transport et d'élimination supportés par la CCPHVA.

Type de déchets	Prix Unitaire TTC
Tout-venant	50 € / m ³
Bois	25 € / m ³
Pneus	15 € / m ³
Gravats	15 € / m ³
Ferraille	15 € / m ³
Déchets verts	10 € / m ³
Carton	10 € / m ³
Déchets Dangereux ménagers et huiles	5 € / Kg ou litre

Les apports quotidiens sont limités à 5 m³ pour chaque type de déchet et 5 L pour les déchets diffus spécifiques (produits toxiques liquides).

Le formulaire de commande est disponible à la déchèterie sur demande auprès des gardiens, ou téléchargeable sur le site de la CCPHVA : www.ccphva.com/Vivre/Environnement/Dechets-menagers/La-decheterie-communautaire.

VOTRE DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE :

RD16 – à proximité des réservoirs d'eau potable entre Aumetz et Audun-le-Tiche



HORAIRES



	Période Hivernale 1 ^{er} Novembre - 28 ou 29 Février		Période Estivale 1 ^{er} Mars - 31 Octobre	
	MATIN	APRÈS-MIDI	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	13h45 - 18h
Mardi	FERMETURE	14h - 17h	FERMETURE	13h45 - 18h
Mercredi	10h - 12h	14h - 17h	10h - 12h	13h45 - 18h
Jeudi	10h - 12h	FERMETURE	10h - 12h	FERMETURE
Vendredi	10h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	13h45 - 18h
Samedi	9h30 - 17h / NON STOP		9h - 18h / NON STOP	

CONTACT

Pôle Environnement
03 82 54 32 63

www.ccphva.com

MOINS D'ORDURES POUR LE BIEN DE LA NATURE

Petit Guide de la déchèterie communautaire à l'usage des habitants de la CCPHVA

avec Charlotte la Cocotte !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

Accueil par le gardien

Arrivée au quai de déchargement

- Identification avec pièce d'identité et justificatif de domicile
- relevé des déchets apportés



Déchets interdits en déchèterie communautaire :

Sacs noirs et transparents pris en porte-à-porte, déchets des industries, déchets agricoles, médicaments, pièces de carrosserie, déchets amiantés et radioactifs, déchets organiques putrides, extincteurs, bouteilles de gaz non vidées

Attention !

L'entrée du dernier véhicule est autorisée 10 min avant la fermeture de la déchèterie